

A2-2

Manuel de maintenance



Sommaire

- 1. Généralités 3**
 - 1.1 Objet 3
 - 1.2 Domaine d'application 3
 - 1.3 Acronymes..... 3

- 2. Maintenance mécanique 3**

- 3. Maintenance électrique..... Erreur ! Signet non défini.**

- 4. Maintenance informatique Erreur ! Signet non défini.**
 - 4.1 Logiciel..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - 4.2 Matériel **Erreur ! Signet non défini.**

1. Généralités

1.1 Objet

Le présent document constitue le manuel d'installation du simulateur de vol dynamique NOVAFLY. Tous les aspects explicités doivent être respectés pour garantir la sécurité d'exploitation du matériel.

1.2 Domaine d'application

Propriétaire du système NOVAFLY.

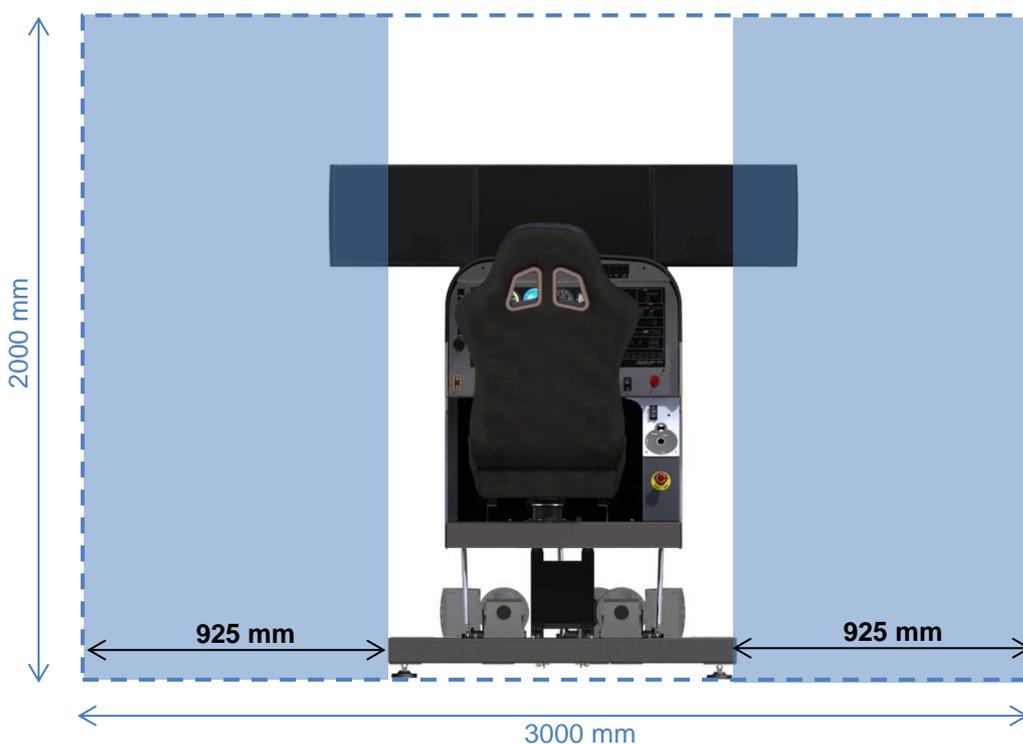
1.3 Acronymes

NOVAFLY	Nom du système
SEV	Nom du sous ensemble châssis supérieur (Système d'Entrainement au Vol)
PMD	Nom du Sous ensemble plateforme (Plateforme Mobile Dynamique)

2. Zone d'installation et accès

2.1 Volume de sécurité

L'installation d'un dispositif de protection (barrières matérielles ou immatérielles) doit préserver les volumes de sécurité définis ci-après :



2.2 Capacité de charge du sol

Le châssis doit être posé sur un sol plat horizontal et d'une capacité de charge suffisante :

- 10 kg/cm² au niveau des pieds d'appuis (avec des pieds standards Ø50 mm)
- Masse de la machine 350 kg max avec pilote.

Les 4 pieds doivent être réglés afin d'assurer la bonne horizontalité du châssis sol (s'aider au besoin d'un niveau) et le bon contact avec le sol de chacun d'eux.

2.3 Dispositif de protection

La zone ainsi défini doit être délimitée par des barrières de protection (matérielles ou immatérielles).

Dans le cas de barrières matérielles fournies par ASAP-INDUSTRIE, elles sont spitées au sol (nécessité de réaliser des perçages) et comporte un portillon d'accès. Si l'installation est située le long d'un mur ou dans un coin, les barrières ne sont pas nécessaire sur les côtés concernés de la zone.

Un arrêt d'urgence des fonctions dynamiques est positionné à côté du portillon afin qu'une personne extérieure puisse commander la mise en sécurité de la machine.

2.4 Restriction d'accès.



ATTENTION

L'accès à la zone définie ci-dessus et délimitée par les barrières est réservé à une seule personne : l'utilisateur de la machine.
L'accès doit être contrôlé par un responsable habilité.

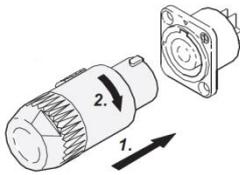
3. Raccordement électrique

Le simulateur dynamique SEVPro-5 se raccorde par le cordon fourni sur un réseau 240V monophasé standard protégé par disjoncteur différentiel.

Le courant consommé est de :

- Utilisation sans plateforme : 10 A max
- Utilisation avec plateforme : 18 A max

Mode opératoire pour le raccordement :

1	S'assurer que le sectionneur est sur la position « OFF »
2	Raccorder le cordon sur le coffret électrique (connecteur cylindrique à verrouillage par quart de tour) 
3	Raccorder le cordon sur la prise du réseau 240 V Le système est à l'arrêt mais le coffret électrique est maintenant sous tension



AVERTISSEMENT

Tout contact avec des parties électriques, même après la mise hors tension de l'appareil, peut causer des blessures graves. Après la mise hors tension de l'appareil, attendre 5 minutes avant d'effectuer une quelconque intervention sur les systèmes électriques.

4. Raccordement informatique

Les postes « pilote » (le simulateur) et « instructeurs » (le PC portable) doivent être raccordés entre eux. Pour ce faire, utiliser le câble réseau fourni (câble croisé impératif) ou une connexion « Wifi ».

Le raccordement à un réseau externe n'est pas indispensable. Il permet en outre l'accès à Internet et permet en particulier :

- La possibilité de maintenance/diagnostic ou d'intervention à distance par le service informatique de ASAP-INDUSTRIE,
- La possibilité de connecter le poste instructeur et d'échanger des fichiers sur un réseau local,
- La connexion aux fonctions natives de FSX telle que la mise à jour des données météorologiques en temps réel.

L'installation d'un logiciel autre que ceux fournis par ASAP-INDUSTRIE engage la responsabilité du propriétaire quant aux risques induits de mauvais fonctionnement de l'installation, la garantie constructeur n'est alors plus applicable.

La protection des données vis-à-vis des risques d'infection par des virus informatique relève de la responsabilité du propriétaire.

